

Rapport d'activités

de la Communauté de Communes du Plateau Picard



Rapport annuel 2005



Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard est établi en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que: « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

L es assemblées délibérantes	6
Organigramme	6
<i>Le conseil communautaire.....</i>	<i>6</i>
<i>Le bureau.....</i>	<i>6</i>
<i>Les neuf commissions.....</i>	<i>6</i>

L es compétences	7
Principes	7
<i>Le principe de spécialité des compétences.....</i>	<i>7</i>
<i>Le principe d'exclusivité des compétences.....</i>	<i>7</i>
Compétences exercées	7
<i>En matière d'aménagement de l'espace</i>	<i>7</i>
<i>En matière de développement économique</i>	<i>7</i>
<i>En matière d'environnement</i>	<i>7</i>
<i>En matière de mise en valeur du paysage.....</i>	<i>7</i>
<i>En matière de secours et de lutte contre l'incendie.....</i>	<i>7</i>
<i>En matière de politique de l'habitat et du logement.....</i>	<i>8</i>
<i>En matière scolaire.....</i>	<i>8</i>
<i>En matière de voirie et de transport.....</i>	<i>8</i>
<i>En matière de services sociaux.....</i>	<i>8</i>
<i>En matière diverses</i>	<i>8</i>
Aménagement de l'espace	9
<i>Projet de territoire et autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire.....</i>	<i>9</i>
<i>Aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée</i>	<i>9</i>
<i>Aménagement des abords de la gare de Tricot.....</i>	<i>9</i>

L es réalisations 2005.....	9
Développement économique	10
<i>Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire</i>	<i>10</i>
<i>Aide à la création ou reprise de très petites entreprises (convention partenariale avec l'association Oise-Est Initiative).....</i>	<i>10</i>
<i>Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.....</i>	<i>10</i>
<i>Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau & Contrat Territorial.....</i>	<i>10</i>
Mise en valeur du paysage	13
<i>Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.....</i>	<i>13</i>
Secours et lutte contre l'incendie	13
<i>Contribution légale aux services d'incendie et de secours.....</i>	<i>13</i>

Politique de l'habitat et du logement	13
<i>Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des habitants et des communes membres</i>	13
<i>Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat</i>	13
<i>Étude préalable au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat</i> :.....	14
Affaires scolaires	14
<i>Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département</i>	14
<i>Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges (gymnases)</i>	14
Voirie et transports	15
<i>Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le schéma de voirie d'intérêt communautaire</i>	15
<i>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : nouvelles voies de desserte des zones d'activité</i>	15
Services sociaux	15
<i>Politique globale en faveur de la petite enfance</i>	15
<i>Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes ;</i>	17
<i>Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile</i>	18
<i>Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi</i>	21
Développement culturel	22
<i>Opérations en faveur des pratiques artistiques</i>	22
<i>Élaboration d'un plan de développement de la lecture</i>	24
<i>Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale</i>	24
Autres actions ou opérations	25
<i>Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage</i>	25

L es moyens	26
<i>Patrimoine bâti</i>	27
<i>Véhicules</i>	27
Le personnel	26
<i>Emplois à temps complet</i>	26
<i>Emplois à temps non-complet</i>	26
Les moyens financiers	26
Les moyens techniques	26
<i>Informatique</i>	26
<i>Information et communication</i>	26

L es annexes.....	28
Les avis d'attribution de marchés publics	28
Les séances du conseil communautaire	28
Les séances du Bureau	30

Les assemblées délibérantes

Organigramme

La Communauté de Communes du Plateau Picard est administrée par un conseil (le conseil communautaire) et par un bureau.

Le conseil communautaire

C'est l'assemblée des délégués des communes membres de la Communauté. Chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un nombre de délégués titulaires qui dépend de la population de la commune. Il doit, en outre, désigner un délégué suppléant, associé à chaque délégué titulaire et appelé à remplacer ce dernier au conseil, en cas d'absence ou d'empêchement. Le conseil issu des élections municipales de 2001 compte 76 conseillers titulaires et autant de conseillers suppléants. Le fonctionnement du conseil communautaire est très comparable à celui du conseil municipal d'une commune de plus de 3500 habitants. En particulier, il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Le bureau

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres. Il est composé de 21 membres (le président, 8 vice-présidents et 12 autres membres). Le président et le bureau sont chargés, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer et d'exécuter les décisions du conseil. En outre, le président et le bureau peuvent être chargés du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation d'une partie des attributions du conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil.

Le président

C'est l'organe exécutif du conseil. Il prépare et exécute les délibérations.

Ses fonctions administratives sont très comparables à celles d'un maire dans une commune. M. Jean BERNARD, maire de Moyenneville, est l'actuel président de la Communauté de Communes.

Les huit vice-présidents

Ils assistent le président dont ils ont reçu délégation d'une partie des fonctions; en outre, ils sont présidents-délégués des commissions de travail créées par le conseil. Ce sont :

- ▶ M. Jean-Louis HENNON, maire de Courcelles-Epayelles, 1^{er} vice-président, délégué aux déchets ménagers et assurant la suppléance du président, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;
- ▶ Mme Céline FLOUQUET, adjointe au maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-présidente déléguée aux finances et à l'intercommunalité;
- ▶ M. Jean PÉCHO, maire de Wacquemoulin, vice-président délégué à l'action culturelle et au projet éducatif;
- ▶ Mme Éveline DESMAREST, adjointe au maire de Godenvillers, vice-présidente déléguée à la vie sociale de la Communauté, aux équipements et services sportifs;
- ▶ M. Frans DESMEDT, maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-président délégué au développement économique et à l'insertion économique et sociale;
- ▶ M. Dominique FONTAINE, conseiller municipal de Tricot, vice-président délégué aux bâtiments, au patrimoine et aux services techniques;
- ▶ M. Régis FLAMAND, maire d'Essuiles-Saint-Rimault, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement;
- ▶ M. Pierre DESANDÈRE, maire de Fournival, vice-président délégué au plan des déplacements, au transport et à la voirie.

Les douze autres membres

Ils délibèrent avec le président et les vice-présidents pour préparer, à l'in-

tervention du conseil, des projets de délibérations et des propositions d'orientations pour l'aménagement et le développement du Plateau Picard. Le bureau règle également par ses délibérations les affaires de la Communauté relevant des attributions dont il a reçu délégation du conseil. Ce sont :

- ▶ M. Bernard THIOU (Saint-Martin-aux-Bois),
- ▶ Jean-Yves BAILLET (Le Ployron),
- ▶ Jacques BOCQUET (Tricot),
- ▶ Danièle CLAVIER (Ferrières),
- ▶ Daniel MATHEY (Cuignières),
- ▶ Boris GOGNY-GOUBERT (Saint-Rémy-en-l'Eau),
- ▶ Jean-François VALAT (La Neuville-Roy),
- ▶ Jacques JUMEL (Lieuwillers),
- ▶ Nicolas SAINTE BEUVE (Rouvillers),
- ▶ Jean-Michel HAINSELIN (Wavignies),
- ▶ Jean-Jacques PIK (Fournival),
- ▶ Michel BOURGEOIS (Maignelay-M.).

Les neuf commissions

Elles sont créées par le Conseil parmi ses membres, pour l'assister, ainsi que le président et le bureau, dans la préparation et le suivi d'exécution des décisions.

Elles s'intitulent :

- ▶ Aménagement et cadre de vie,
- ▶ Développement économique,
- ▶ Déchets ménagers,
- ▶ Eau et assainissement,
- ▶ Travaux-bâtiments-voirie-services techniques,
- ▶ Vie sociale de la Communauté,
- ▶ Action culturelle, projet éducatif,
- ▶ Finances et intercommunalité,
- ▶ Information et communication.

Le président de la Communauté de Communes du Plateau Picard est, de droit, président de toutes les commissions. Chaque commission doit désigner un président-délégué qui peut la convoquer en cas d'empêchement du président de la Communauté de communes.

Les compétences

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) fondé sur la libre volonté des communes qui le constituent de se fédérer autour d'un projet commun de développement et d'aménagement. Pour élaborer et réaliser ensemble ce projet, les communes choisissent de transférer à la Communauté de communes un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leur lieu et place.

Principes

Le principe de spécialité des compétences

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les EPCI tels que la Communauté de Communes, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local. Ils obéissent au principe de spécialité: ils ne peuvent intervenir que dans les matières qui leur ont été transférées préalablement par les communes. Toute action, toute dépense de la communauté dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.

Le principe d'exclusivité des compétences

Lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie. Toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales. Les compétences des communes membres et de l'EPCI sont exclusives les unes des autres. Il est donc très important, lors d'un transfert de compétence, de bien réfléchir au partage entre ce qui doit rester communal et ce qu'il est pertinent de confier à l'EPCI. La notion « d'intérêt

communautaire » permet de délimiter ce partage des responsabilités, aussi bien entre compétences communales et compétences communautaires, qu'à l'intérieur même d'une compétence que l'on ne voudrait pas transférer en totalité à l'EPCI. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales est venue assouplir ces principes en légalisant les pratiques existantes de partage de services entre EPCI et communes membres (mutualisation des moyens humains et matériels), et en autorisant le versement de fonds de concours entre EPCI et communes pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements.

Compétences exercées

La communauté de communes exerce, au lieu et à la place des communes membres, les compétences suivantes:

En matière d'aménagement de l'espace

► Schéma directeur, schéma de secteur et tous documents d'urbanisme en tenant lieu;

(La compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » est transférée au Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard (SMCPP), associant les deux communautés de communes du Plateau picard et du Clermontois);

► Aménagement rural;

► Plan intercommunal des déplacements;

► Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire.

(Le dispositif contractuel du « Pays » du Clermontois-Plateau Picard est transféré au SMCPP)

► Création et gestion d'un système d'informations géographiques, accessible à l'ensemble des communes membres.

En matière de développement économique

► Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire;

(Sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones d'activités; est notamment concernée, la nouvelle zone qui sera créée par la communauté sur la zone d'Argenlieu, commune d'Avrechy);

► Actions de développement économique d'intérêt communautaire:

(Sont d'intérêt communautaire, l'ensemble des actions tendant à favoriser l'implantation des entreprises).

En matière d'environnement

► Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés;

► Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau;

► Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement;

► Assainissement autonome;

► Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

En matière de mise en valeur du paysage

► Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

En matière de secours et de lutte contre l'incendie

► Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

En matière de politique de l'habitat et du logement

- ▶ Programme local de l'habitat;
- ▶ Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants;
- ▶ Opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transformation de bâtiments en logements.

En matière scolaire

- ▶ Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2^{ème} degré, par convention avec le département;
- ▶ Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2^{ème} degré;
- ▶ Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation;
- ▶ Projet éducatif global avec l'Éducation nationale.

En matière de voirie et de transport

- ▶ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire; sont d'intérêt communautaire:
- ▶ Les nouvelles voies de desserte des zones d'activité;
- ▶ Les voies communales situées hors agglomération et empruntées

par un transport collectif ou qui relie à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie.

En matière de services sociaux

- ▶ Politique globale en faveur de la petite enfance;
- ▶ Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes;
- ▶ Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs;
- ▶ Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale;
- ▶ Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile;
- ▶ Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées;
- ▶ Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi;
- ▶ Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

En matières diverses

- ▶ Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage;
- ▶ Espaces publics numériques.



Les réalisations 2005

Aménagement de l'espace

Projet de territoire et autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire

La marche du Pays Clermontois-Plateau Picard

Depuis le début de l'année 2005, les deux communautés de communes (Clermontois et Plateau Picard), partenaires au sein du Pays qu'elles ont voulu former ensemble, ont renforcé leur coopération. Elles ont officialisé leur association en créant entre elles un « syndicat mixte » pour conduire le développement du Pays. Le *Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard* (SMCPP) est notamment chargé de réaliser le SCOT du Pays (Schéma de Cohérence Territoriale) et de suivre le « contrat de pays », signé en juin 2005 entre les deux Communauté de communes, l'État, la région Picardie et le Département de l'Oise. Un « Conseil de développement » du Pays, composé de représentants de la société locale autres que des élus, participe à la définition des projets contenus dans le contrat de pays et évaluera leur réalisation. Les outils institutionnels et financiers sont en place pour la réalisation, échelonnée entre 2006 et 2008, du programme des opérations d'intérêt commun aux acteurs du Pays.

Schéma de Cohérence Territoriale

Le *Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard* (SMCPP) a commencé en 2005 l'élaboration du SCOT du Pays avec l'aide du bureau d'études PROSCOT (Paris). Lorsqu'il sera ter-

miné, dans deux ou trois ans, ce document d'urbanisme constituera la charpente d'un plan d'aménagement et de développement durable, adapté aux collectivités, entreprises et populations rassemblées au sein du Pays.

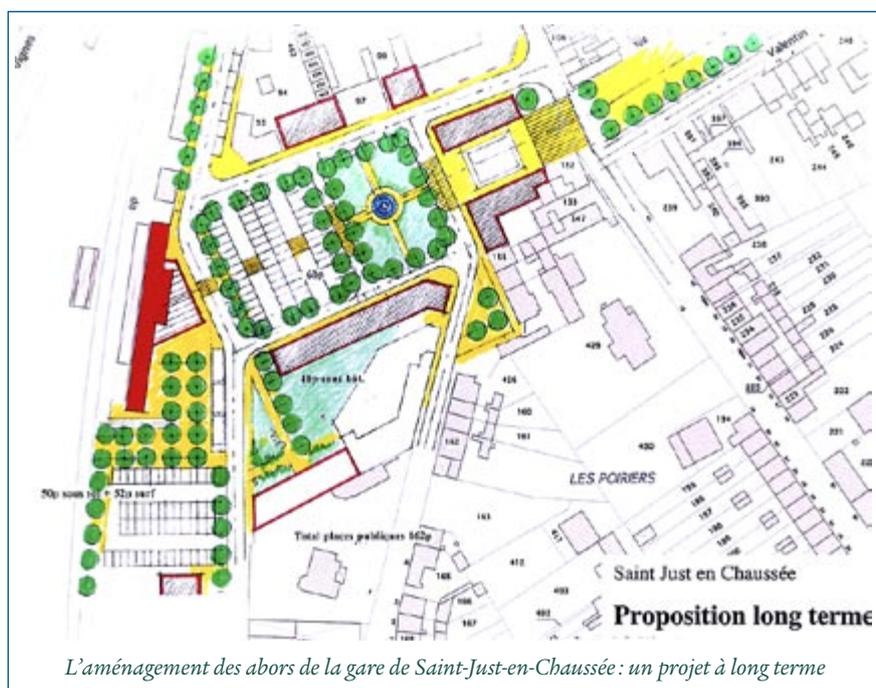
Aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée

Constat ayant été fait que la gare de Saint-Just-en-Chaussée est enclavée, et au regard de son importance tant pour les habitants de Saint-Just-en-Chaussée que pour ceux du Plateau Picard, il a été décidé de réaménager ce quartier afin de le valoriser et résoudre les problèmes d'accessibilité. Une étude a été confiée à la Semoise et a abouti à des propositions concrètes d'aménagement: création de 162 places de stationnement, d'espaces verts, d'une aire de stationnement pour 3 bus avec raquette de retournement. Ces aménagements nécessitant l'acquisition de terrains privés et appartenant à la SNCF, des négociations sont en cours avec les

propriétaires. Les travaux devraient être réalisés courant 2007. Une étude complémentaire concernant les abords éloignés doit être engagée. Elle devra aboutir à des propositions de désenclavement du quartier tant vers le centre-ville que vers le secteur du collège et du futur lycée.

Aménagement des abords de la gare de Tricot

L'aménagement des abords de la gare de Tricot a permis d'en faciliter l'accès, de favoriser les connexions avec les autres modes de transport (cars, taxis) et d'encourager l'usage des transports en commun par une offre de qualité et des espaces agréables à pratiquer au quotidien. Ont été aménagés: une chicane sur 30 m, le marquage des places pour les véhicules particuliers et pour le car de ramassage scolaire, la création d'un cheminement piétonnier, la création d'une aire de retournement et la réalisation d'espaces verts autour de l'aire de retournement. Les travaux se sont achevés début 2006.



L'aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée: un projet à long terme

Développement économique

Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et la création d'emplois, l'aménagement de nouvelles voies de desserte dans les zones d'activités communales de Saint-Just-en-Chaussée et Tricot a mobilisé l'énergie et les moyens de la Communauté de Communes en 2005 (voir le chapitre Voirie et transport). Quant aux zones d'activités « d'intérêt communautaire », c'est-à-dire celles qui ont vocation à appartenir à la Communauté de communes et à être gérée par elle, jusqu'à présent, il n'y en avait pas. En 2005, les élus communautaires ont engagé un programme d'études de faisabilité pour l'aménagement de la première zone d'intérêt communautaire, celle d'Argenlieu, dans la commune d'Avrechy. La Communauté de communes a acheté les premiers terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Aide à la création ou reprise de très petites entreprises (convention partenariale avec l'association Oise-Est Initiative)

Depuis 1999, la Communauté de Communes du Plateau Picard mène, en partenariat avec l'association *Oise-Est Initiative*, une opération d'aide à la création ou à la reprise d'entreprises, consistant à accompagner individuellement et à aider financièrement des créateurs souhaitant s'installer ou se développer dans des communes du Plateau Picard. L'association est composée de six communautés de communes de l'est de l'Oise, des conseils général et régional, de banques, d'entreprises et de la Caisse des dépôts et consignations. L'aide annuelle de la communauté de communes finance, pour une part le fonctionnement de l'association et pour une autre part un *fonds d'intervention* constitué entre tous les membres de l'association et destiné, sous conditions, à l'attribution d'avances remboursables (ou prêts à taux 0 %) aux porteurs de projet dont le dossier a été agréé par un *comité territorial* et un *comité d'agrément*. En 2005, les comités de *Oise-Est Initiative* ont donné un accord de prêt à 1 créateur et 5 repreneurs s'installant sur 5 communes du Plateau Picard, soit un montant total d'aides remboursables de 41 500 euros. Depuis 1999, 28 projets ont été accompagnés par la Communauté de Communes du Plateau Picard et *Oise-Est Initiative*, dont 25 sont toujours en activité sur le Plateau Picard, avec une quarantaine d'emplois créés ou pérennisés.

Environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Tous les détails sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés sont donnés dans le *Rapport 2005 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers*. Il est consultable dans les mairies de la Communauté de Communes du Plateau Picard, au siège de la Communauté de Communes au Plessier-sur-Saint-Just et au format PDF à infos.dechets@cc-plateaupicard.fr.



Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau & Contrat Territorial

Un nouveau contrat

Un nouveau contrat dénommé « contrat territorial pour la protection de la ressource en eau du Plateau Picard » faisant suite au contrat rural (2000-2004) a été signé le 16 décembre 2005 entre La chambre d'Agriculture de l'Oise, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oise, la Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Oise, l'Agence de l'eau Seine Normandie et la Communauté de Communes du Plateau Picard pour une durée de 5 ans. Ce contrat est la formalisation de l'engagement des acteurs de ce territoire pour développer et promouvoir les actions nécessaires à la préservation





et à l'amélioration de la ressource en eau dans les domaines d'intervention de l'Agence. Il a pour objectif, au moyen d'un programme d'actions qui définit les opérations prioritaires, la réduction et la maîtrise des pollutions, la protection de la qualité du milieu et la satisfaction des usagers. La programmation des actions est assise sur un état des lieux des zones humides, des eaux superficielles et souterraines du territoire. Ce contrat territorial doit permettre d'obtenir des résultats mesurables sur les usages de l'eau et sur l'état des milieux aquatiques. Ce projet est innovant et collégial; il cible des nouveaux usages/usagers de l'eau :

- ▶ Etablissements scolaires (mise en place de classes d'eau);
- ▶ Syndicats de rivière, Fédération de Pêche, Conseil Supérieur de la Pêche (réflexion sur l'hydromorphologie des cours d'eau et des travaux de restauration);
- ▶ Chambres consulaires des métiers et du commerce (sensibilisation et communication sur les rejets toxiques dans les réseaux d'assainissement, réalisation de diagnostic auprès des PME PMI concernés);
- ▶ Gestionnaire de zones humides (travailler à la valorisation de zones humides ayant un intérêt écologique, objectif de mettre en place un plan de gestion avec le conservatoire des sites naturels de Picardie ou autre gestionnaire).

Les objectifs du Contrat territorial

Améliorer et pérenniser la qualité de la ressource en eau

▶ Maîtriser les rejets d'eaux usées domestiques et pluviales: Syndicat d'assainissement de la vallée d'Arré, Courcelles-Epayelles, Rouvillers, Plainval, Syndicat d'assainissement du Moulin, Wavignies.

▶ Préserver les captages actuels des pollutions diffuses, notamment les captages structurants d'Avrechy, Esuilles, Gannes, Les Planiques, Méry-la-Bataille, Moyenneville, Maignelay-Montigny, et Saint-Just-en-Chaussée et le futur du Syndicat des eaux de Tricot pour un total de 20 000 habitants desservis.

▶ Maîtriser la fertilisation azotée, les effluents d'élevage et réduire les pollutions correspondantes, en priorité sur les bassins d'alimentation des captages structurants.

Garantir et sécuriser l'approvisionnement en eau potable

▶ Rechercher de nouvelles ressources d'eau potable et réaliser des interconnexions de réseau.

Informier et sensibiliser tous les acteurs locaux

▶ Améliorer la connaissance et la compréhension des enjeux liés à la protection de la ressource en eau et des mi-

lieux aquatiques (syndicat de rivières, artisans, PME/PMI, agriculteurs, usagers, élus, scolaire...)

▶ Favoriser l'appropriation par les usagers des mesures envisagées.

Restaurer, préserver et valoriser les cours d'eau et zones humides en vue d'une reconquête de leur bon état écologique

▶ Animer et coordonner les actions pour une valorisation des milieux aquatiques avec les acteurs locaux

▶ Sensibiliser les acteurs aux zones humides: propriétaires, usagers (pêcheurs et chasseurs)

▶ Mettre en œuvre des actions pour préserver les Zones Humides d'intérêt écologique (convention, acquisition foncière)

Afin de satisfaire ces objectifs, les travaux à engager pour chaque volet sont, tous acteurs confondus, pour :

- ▶ L'assainissement (32 millions euros),
- ▶ L'eau potable (10 millions d'euros),
- ▶ L'Agriculture (1 million d'euros),
- ▶ Le milieu naturel (60 000 euros),
- ▶ La communication (37 000 euros).

Bilan volet collectivités

L'année 2005, étant une année de préparation du contrat territorial, les maîtres d'ouvrage ont traité leur demande de subventions directement avec l'AESN sous conseil de la cellule d'animation du contrat. Ainsi, concernant l'assainissement, 10 dossiers de zonage d'assainissement ont été traités. Au niveau de l'AEP, les demandes de subventions ont concerné la commune de Saint-Just-en-Chaussée pour une recherche en eau et pour la dénitrification et le SIAEP d'Ansauvillers-Gannes pour une chloration.

Bilan volet milieu naturel

Une étude des milieux aquatiques a été réalisée sur le territoire de la Commu-

nauté de Communes du Plateau Picard en 2005 (documents d'études disponibles sur le site internet de la CCPP). Cette étude s'est composée en 2 lots.

Les zones humides

Une étude des Zones Humides accomplie par le Bureau d'études *Ecothème* qui a permis d'identifier les zones humides d'intérêt écologique du territoire et de préconiser des orientations de gestion pour une valorisation et une préservation, à savoir: certaines portions des cours d'eau (l'Aronde, l'Arré, la Brèche), l'ancienne tourbière de Monceau et la Butte de Coivrel.

Un diagnostic des eaux superficielles et souterraines

un diagnostic des eaux superficielles (L'Arré, l'Aronde, la Brèche et les Trois Doms) et souterraines de la CCPP a été réalisé par le bureau d'étude *Hydrosphère*. Pour ce qui concerne l'Aronde, une convention a été signée avec la Communauté de Communes du Pays des sources (CCPS) pour étudier l'Aronde sur tout son linéaire.

La synthèse des résultats

Tous les cours d'eau de la CCPP ont des teneurs en Nitrates élevées (pollution diffuse) et le développement de la flore et de la faune est limité par une qualité médiocre et un état physique des cours d'eau dégradé (berges avec des pentes raides, absence de végétation sur les berges, lit trop large et creusé, peupliers...). Afin de parvenir à l'exigence de la Directive cadre sur l'Eau qui demande une reconquête du bon état écologique pour 2015, diverses actions devront être engagées au cours du contrat. Concernant les eaux souterraines, tous les secteurs sont touchés par une pollution azotée et certains avec des dépassements des limites de potabilités. Cet état des

lieux en 2005 servira de base pour évaluer la portée des actions réalisées au cours du Contrat territorial: il permet d'établir un état « zéro » du milieu afin d'obtenir en fin de contrat des résultats mesurables sur l'évolution de l'état des milieux aquatiques.

Le coût de l'étude

- ▶ Coût de l'étude: 72 100 euros
- ▶ Subvention de l'AESN (70 %): 50 500 euros
- ▶ Participation de la CCPP: 17 430 euros
- ▶ Participation de la CCPS: 4 170 euros

Bilan volet agricole

Au titre de la campagne 2005, les agriculteurs du Plateau Picard ont bénéficié d'une année de transition entre le Contrat Rural et le Contrat Territorial pour réaliser des cultures intermédiaires pièges à nitrates. 1061 hectares de cultures intermédiaires repartis sur 46 exploitations ont été financés dans les périmètres de Bassin d'Alimentation de Captage d'eau (les BAC)

Perspectives du Contrat Territorial

Les actions agricoles du Contrat rural ont été reconduites pour le contrat territorial excepté pour l'aménagement du poste du pulvérisateur:

- ▶ Culture Intermédiaires de pièges à Nitrates;
 - ▶ Cuve de rétention pour le stockage à engrais liquides;
 - ▶ Reliquats azotés;
 - ▶ Suivi agronomique des épandages organiques des effluents d'élevage;
- Et d'autres actions sont nouvelles:
- ▶ Abreuvoirs et pousse nez;
 - ▶ Bandes enherbées, haies...

Bilan volet assainissement non collectif

Depuis le 6 juin 2003, la Communauté de Communes du Plateau Picard est

compétente en matière d'assainissement autonome. Cette nouvelle compétence a permis à la Communauté de communes de mettre en place le *Service Public d'Assainissement Non Collectif*, le SPANC, au 1^{er} avril 2004 et de répondre ainsi aux exigences de la loi sur l'eau de janvier 1992.

Le rôle du SPANC est d'instruire la partie concernant l'assainissement autonome des permis de construire, de contrôler et réceptionner les travaux d'assainissement non collectif neuf avant remblaiement et de contrôler le bon fonctionnement des installations existantes sur demande du particulier ou lors d'une vente de bien immobilier.

Interventions du technicien

- ▶ Instruction de 72 permis de construire,
- ▶ Instruction de 7 dossiers de réhabilitation,
- ▶ 48 visites de conformité sur le terrain,
- ▶ 3 visites de contrôle de bon fonctionnement.

Budget du Spanc :

- ▶ Dépenses: 4 496,52 euros
- ▶ Recettes: 4 496,52 euros
- ▶ 105 euros/contrôle

Perspectives

La majorité des Communes du Plateau Picard ont réalisé leur zonage d'assainissement en 2005. Le SPANC pourra mettre en place un service d'entretien périodique (vidange des fosses toutes eaux) et de contrôle du bon fonctionnement des installations pour les secteurs du territoire zonés en assainissement non collectif (Gannes, Noroy, Welles-Perennes, Ménévillers, Royaucourt, Le Mesnil-sur-Bulles). Les compétences du SPANC pourront également évoluer vers l'accompagnement à la remise aux normes des installations défectueuses.

Mise en valeur du paysage

Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine

Pour mémoire, la Communauté de Communes a élaboré il y a quelques années un *Guide de recommandations*



paysagères du Plateau Picard. Ce document indique ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, lorsqu'on décide de réaliser des travaux de construction ou d'aménagement,

si l'on veut respecter, préserver ou restaurer le paysage du Plateau Picard et le caractère de ses villages. Il est à la disposition des élus, des habitants et des professionnels, et peut être consulté à la Communauté de communes ou dans chacune des mairies de ses communes membres.

Secours et lutte contre l'incendie

Contribution légale aux services d'incendie et de secours

La Communauté de communes ne possède aucune compétence opérationnelle en matière de secours et de lutte contre l'incendie, laquelle appartient à un établissement public présent dans chaque département: le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Par contre, elle remplace ses communes membres pour le paiement de la contribution locale aux dépenses du SDIS.

Politique de l'habitat et du logement

Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des habitants et des communes membres

Il s'agit d'un dispositif mis en place par la Communauté de Communes du Plateau Picard depuis 1989 et renouvelé chaque année. L'animation de ce dispositif est confiée contractuellement à l'association le Cal Pact Arim de l'Oise. Le dispositif se compose de:

- ▶ La tenue de 2 permanences hebdomadaires pour les particuliers, le vendredi matin, l'une à Maignelay-Montigny de 9h à 10h30 et l'autre au Plessier-sur-Saint-Just de 11h à 12h. Ces permanences permettent aux habitants d'obtenir des informations sur les différentes aides concernant l'amélioration du logement, une aide au montage des dossiers de subvention, des conseils techniques quant à leur projet;
- ▶ Des visites à domicile pour des conseils techniques ou des croquis;
- ▶ Une aide à la décision auprès des communes qui ont un projet de rénovation d'un logement communal pour créer un logement locatif.

Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat

Depuis le 1^{er} juillet de l'année 2004, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard fait l'objet d'une déclaration au titre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat. Le PIG est un programme d'actions visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, il per-

met aux propriétaires d'obtenir, sous certaines conditions, des subventions majorées. Le PIG lancé par la Communauté de Communes du Plateau Picard s'est fixé des objectifs annuels et contractuels à atteindre:

- ▶ Le développement de l'offre de logements à loyer intermédiaire pour permettre aux populations à revenus modestes de se loger décemment sur notre territoire: 15 dossiers par an;
- ▶ La réhabilitation, les travaux d'adaptation des logements des propriétaires occupants âgées de plus de 65 ans en vue de leur maintien à domicile: 30 dossiers par an.

La durée de notre Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat est de 2 ans. La communauté de communes a confié une mission de suivi et animation du Programme d'Intérêt Général à l'association le Cal pact-Arim de l'Oise. Le coût annuel de la mission est de 39460 euros TTC, financé pour 9898 euros par l'État. La mission du Cal pact comprend:

- ▶ Un volet auprès des habitants (aide à la définition des projets, conseils techniques, juridiques et financiers, aide au montage des dossiers de demandes de subventions, présentation des demandes de subventions aux différents organismes financeurs,...);
- ▶ Un volet auprès des communes (réalisation d'étude de faisabilité pour la réhabilitation de logements communaux vacants).

Afin de permettre le montage d'un maximum de dossiers issus des propriétaires bailleurs désirant réaliser des travaux de logements en loyer intermédiaire, la communauté de communes majore les subventions pouvant être obtenues de la part de l'ANAH. Les subventions accordées par la Communauté de Communes du Plateau Picard s'établissent comme suit:

- ▶ Travaux d'amélioration d'un logement occupé par un locataire: 5 %
- ▶ Travaux de rénovation et mise aux normes d'un logement en vue de sa remise sur le marché locatif: 10 %
- ▶ Travaux de transformation de l'usage d'un bâtiment existant en vue d'y créer un ou plusieurs logements en vue de les mettre sur le marché locatif: 15 %



Bilan 2005 du PIG :

- ▶ Personnes âgées: 59 dossiers ont été déposés auprès des différents financeurs. Ils ont généré 321 398 euros de travaux.
- ▶ Logements à loyer intermédiaire: 8 dossiers ont été déposés, dont 4 concernaient des logements vacants. Le montant de travaux générés représente 263 503 euros. La Communauté de communes a apporté une aide financière qui s'élève à 19 571 euros
- ▶ Volet communes: 1 étude de faisabilité a été réalisée sur un logement communal situé sur la commune du Mesnil-sur-Bulles.

Étude préalable au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :

Afin de poursuivre son effort en matière d'amélioration du logement privé, la communauté de communes souhaite engager dès juillet 2006, à la suite du PIG, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Pour déterminer la faisabilité, ou non, de cette opération, nous avons engagé en octobre 2006, pour une durée de 6 mois, une étude préalable à l'OPAH. Cette étude conduite par la Cal pact s'attachera à apporter des informations pertinentes, notamment:

- ▶ Un descriptif de l'état général du bâti,
- ▶ Une analyse du parc de logement,
- ▶ Une estimation du potentiel de travaux,

- ▶ Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'OPAH pour atteindre les objectifs du Plan de cohésion social,
- ▶ Identifier les préconisations à intégrer dans l'OPAH dans le cadre de la maîtrise de l'énergie et le développement durable.

Le coût de cette opération s'élève à 39 958 euros TTC, financé à hauteur de:

- ▶ 6 682 euros par l'État,
- ▶ 6 682 euros par le Conseil Général de l'Oise
- ▶ 3 996 euros par l'ADEME.

Affaires scolaires

Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département

Les départements sont responsables des équipements scolaires des collèges d'enseignement du 2^{ème} degré. La loi a mis à la charge des communes ou de leurs groupements compétents une participation de 25 % aux dépenses d'investissement engagées par les départements avant le 31 décembre 1999 pour ces équipements. La Communauté de communes participera jusqu'en 2014 aux dépenses réalisées dans ce cadre par le département de l'Oise pour la rénovation et l'extension des collèges Madeleine et Georges Blin, à Maignelay-Montigny, et Louise Michel, à Saint-Just-en-Chaussée.

Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges (gymnases)

La Communauté de Communes du Plateau Picard est propriétaire des gymnases et salles de judo et danse attenants aux collèges Madeleine et Georges Blin, à Maignelay-Montigny, et Louise Michel, à Saint-Just-en-Chaussée. Les bâtiments ont été construits il y a près de 30 ans. Une étude de diagnostic réalisée en 2002 par le cabinet *Abscisse Ingénierie* a permis de déterminer un programme pluriannuel de travaux sur deux années. Ce programme, d'un montant global de 2 369 000 euros HT et financé à hauteur de 61 % par le département et la région (Fond régional de développement local-FRDL), avait pour objectif de sécuriser les bâtiments et de fonctionner davantage les installations selon les utilisateurs (collèges et associations sportives). Les travaux ont commencé début juillet 2004 et se sont achevés en juin 2005. Les deux bâtiments réhabilités ont été remis à la disposition des collèges et des associations à partir de septembre 2005. La Communauté de Communes a profité de l'opération pour construire un logement de fonction contigu au gymnase de St Just. Un gardien chargé de l'entretien, de la gestion de l'occupation des 2 gymnases et de leur surveillance y est logé.

Voirie et transports

Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le schéma de voirie d'intérêt communautaire

En marge de sa compétence relative aux voies d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes réalise depuis 1991 des travaux d'entretien superficiel de la voirie pour le compte des communes volontaires. Ces travaux sont subventionnés par le département. En 2005, 30 communes ont confié à la Communauté de Communes l'entretien de 75 000 m² soit environ 21 km de voies. Ces travaux (appels d'offres et suivi administratif du marché) sont réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes piloté par la Communauté de Communes. Dans le cadre de sa compétence voirie d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes a financé l'entretien sur la voie communale reliant la RD47 à la RD58 à Ravenel.

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : nouvelles voies de desserte des zones d'activité

Dans le cadre de sa compétence en matière des nouvelles voies de dessertes des zones d'activités, la Communauté de Communes du Plateau Picard a été sollicitée pour réaliser des extensions de zones d'activités afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises. Sur la commune de Maignelay-Montigny, une extension de voie a été programmée dans la zone d'activité. L'objectif du projet était de viabiliser une surface de terrain de 35 000 m², dont 8 000 m² font l'objet d'un projet d'implantation d'un garage concessionnaire automobile. Les travaux, commencés début 2005, s'achèveront en 2006. Ils ont consisté en l'extension d'une voie sur 70 m, et en la réalisation des réseaux connexes.

Services sociaux

Politique globale en faveur de la petite enfance

Le Communauté de Communes du Plateau Picard et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (Beauvais) se sont engagées de 2004 à 2008, au travers du 3^{ème} contrat enfance à poursuivre et renforcer les services existants au profit des enfants de moins de 6 ans, de leurs parents et des professionnels de l'enfance :

- ▶ deux « relais assistantes maternelles » chargés de professionnaliser le métier d'assistante maternelle et de le promouvoir auprès des parents qui ont des besoins de garde permanente de leurs enfants (accueil des personnes intéressées, mise en relation, actions de formation, assistance administrative, etc.);
- ▶ un parc de jouets et de matériel de puériculture (la joujouthèque) et d'un centre de documentation à la disposition des assistantes maternelles;
- ▶ une halte-garderie, pour satisfaire les demandes de garde temporaire des jeunes enfants, en des lieux itinérants (un « bébé-bus » apporte aux salles communales les éléments sanitaires exigés par la réglementation) et en des lieux fixes (Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny);
- ▶ l'accueil périscolaire et dans les centres de loisirs « maternels » (moins de 6 ans) relevant des communes membres;

En 2005, la Communauté de Communes a fait évoluer son offre en matière de petite enfance.

Renforcer les relais d'assistantes maternelles

Les deux relais du territoire ont pour fonction de gérer l'offre et la demande des places d'accueil, de proposer des solutions de garde aux parents qui travaillent, d'organiser





l'information des parents et des assistantes maternelles, de favoriser l'accès à la formation des assistantes maternelles et aux rencontres entre assistantes maternelles, parents et enfants. Cela passe par l'organisation d'animations: ateliers d'échanges professionnels et de développement d'activités offertes aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles. Est réalisé également chaque trimestre le journal « Fenêtre sur petite enfance », mensuel tiré à 500 exemplaires par la Communauté de Communes du Plateau Picard. Le service « Petite enfance » travaille en partenariat avec les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI.), qui sont chargés de l'agrément professionnel des assistantes maternelles et organisent des sessions de formation obligatoire. La « joujouthèque » prête aux assistantes maternelles des jouets, jeux pédagogiques, matériel de puériculture, fiches d'informations et autres documents professionnels. Le centre de documentation propose à toute personne intéressée des informations, documents techniques et publications spécialisées sur l'enfant, son développement et les activités d'éveil. Des réunions de consultations de documents sont organisées.

Augmenter la capacité d'accueil de la halte-garderie

Le principe de fonctionnement de la halte-garderie est la mise à disposition de la Communauté de Communes du Picard, par les communes d'accueil, d'une salle, moyennant remboursement d'une partie des frais. La Communauté de Communes prend en charge l'organisation administrative et fonctionnelle, l'élaboration et la réalisation des projets, la gestion du bébé-bus, ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement (personnel) et d'investissement (matériel éducatif). Tous les enfants âgés de moins de 6 ans et habitants le périmètre intercommunal (quelle que soit leur commune de résidence), ainsi que leurs parents et leurs assistantes maternelles peuvent bénéficier, aux mêmes conditions, des services mis en place par la Communauté de Communes. Les parents et les professionnels de l'enfance sont assurés de trouver le service approprié à leurs besoins, à proximité de leur domicile ou sur la route qui les conduit à leurs activités. Afin de développer la qualité et la proximité de l'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire

et de répondre aux besoins non satisfaits des secteurs non ou insuffisamment pourvus, il est envisagé de passer, d'ici 2008, à 19 demi-journées d'accueil par semaine par une extension de deux demi-journées d'accueil supplémentaire à Saint-Just-en-Chaussée (réalisé en avril 2004), ouverture d'une demi-journée sur Tricot (réalisé en octobre 2004) et sur Bulles (perspectives 2007); avec le rattachement obligatoire d'un médecin vacataire conformément au décret d'août 2000 (réalisé en septembre 2004).

Développer la coordination et renforcer l'équipe du service petite enfance

Il s'agissait de créer un demi-poste de coordination et de secrétariat, de créer des postes (2,5 équivalents temps plein) d'animatrices en contrepartie du personnel mis à disposition par les communes pour la halte-garderie (réalisé en 2004). Trois emplois d'animatrices, ouverts sous contrat emploi-jeune, ont été pérennisés (2 emplois en 2004 et le 3^{ème} en 2007).

Éléments statistiques sur le fonctionnement du service petite enfance

Fin 2005, il y avait dans le périmètre communautaire:

- ▶ 213 assistantes maternelles agréées (dont 27 seulement sans travail);
- ▶ 454 enfants accueillis chez celles-ci;
- ▶ 433 enfants accueillis dans les haltes-garderies,
- ▶ soit un total de 887 enfants de moins de 6 ans bénéficiant des services.
- ▶ 1 469 emprunts d'assistantes maternelles et 47 usagers;
- ▶ 21 animations et 7 réunions d'informations organisées et 212 participants (146 assistantes maternelles, 44 parents et 22 enfants).

Fréquentation de la halte-garderie en 2005

Lieu de halte garderie	Jours	Heures d'ouverture	Capacité d'accueil agréée	Nombre moyen d'enfants accueillis
Maignelay Montigny	mardi	9h - 12h	16	12
	jeudi	9h - 12h et 14h - 17h		
	vendredi	14h - 17h		
Saint-Just-en-Chaussée	mardi	14h - 18h	18	12
	mercredi	9h - 12h et 14h - 17h		
	Jeudi	9h - 12h et 14h - 17h		
	vendredi	9h - 12h		
Le Plessier-sur-St Just	mardi	9h - 12h	18	8
Ferrières	mardi	14h - 17h	16	10
Lieuwillers	mercredi	9h - 12h	18	11
Avrechy	mercredi	14h - 18h	16	8
Wavignies	jeudi	9h - 12h	16	12
La Neuville-Roy	jeudi	14h - 17h	18	16
Tricot	Vendredi	9h - 12h	18	11
Ravenel	vendredi	14h - 17h	16	11
TOTAL	18 demi-journées de fonctionnement (56 heures d'ouverture)		207 enfants accueillis en moyenne chaque semaine	

Lieu de halte garderie	Origine et nombre total des enfants accueillis			Taux d'occupation
	Commune d'accueil	Autres communes	Total	
Avrechy	19	16	35	46 %
Ferrières	15	24	39	62 %
La Neuville-Roy	28	20	48	85 %
Le Plessier-sur-Saint-Just	6	44	50	62 %
Lieuwillers	13	18	31	76 %
Maignelay-Montigny	48	53	101	61 %
Ravenel	13	14	27	61 %
Saint-Just-en-Chaussée	90	59	149	55 %
Tricot	20	18	38	68 %
Wavignies	31	10	41	83 %
TOTAL	283	276	559	62 %

Remarques: 126 enfants fréquentent plusieurs lieux de halte-garderie; ainsi le total de 559 compte ces enfants plusieurs fois, selon le lieu où ils ont été accueillis dans l'année. En 2005, le nombre d'enfants différents était de 433

Autres actions

La politique mise en place par la Communauté de communes avec le concours de la CAF de l'Oise comporte également:

- ▶ un soutien financier aux services communaux d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans (centres de loisirs sans hébergements et accueils périscolaires);
- ▶ des « actions passerelles » entre les activités de la halte-garderie et celles de la première année de l'école maternelle qui permettent une prise de contact générale ou individualisée des enfants qui vont être scolarisés. Ces actions ne sont pas organisées pour tous les enfants du Plateau Picard, pour des raisons pratiques tenant notamment aux difficultés de transport;
- ▶ l'organisation de spectacles: au théâtre les petits (mars 2005 sur Lieuwillers et Maignelay-Montigny): 283 personnes ont assisté aux représentations dont 134 enfants.

Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes;

Afin d'aider les communes à faire face à la difficulté de recrutement de personnel qualifié pour encadrer les centres de loisirs, la Communauté de Communes a mis en place des modalités d'aide à la formation des animateurs:

- ▶ BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur), stage de base et d'approfondissement;
- ▶ BAFD (Brevet d'aptitude à la fonction de directeur);
- ▶ AFPS (Attestation de formation aux premiers secours).

En contrepartie des aides, les animateurs s'engagent à encadrer les centres organisés sur le Plateau Picard.

BAFA – stage de base

La Communauté de Communes a confié à la *Fédération départementale des Familles Rurales*, association agréée par la DDJS (Direction départementale de la jeunesse et des sports), l'organisation d'un stage BAFA de base qui s'est déroulé du 17 au 24 avril 2005 au collège de Maignelay-Montigny. 29 stagiaires y ont participé. La Communauté de Communes a pris en charge une participation de 200 euros par stagiaire, 145 euros restant à la charge des stagiaires. En 2005, la participation de la Communauté de Communes a été calculée après évaluation de l'ensemble des aides perçues par les stagiaires. 18 personnes qui ont bénéficié d'une aide à la formation BAFA de base, les autres étant financés par la CAF.

Origine des stagiaires

Angivillers (1), Bulles (1), Catillon-Fumechon (1), Cernoy (1), Cressonsacq (1), Ferrières (1), Maignelay-Montigny (9), Saint-Just-en-Chaussée (8), Rouvillers (1), Tricot (1), Wavignies (3), Welles-Perennes (1).

Âge des participants

17 ans: 18	18 ans: 4
19 ans: 3	21 ans: 1
30 ans: 1	39 ans: 1

BAFA – stage d'approfondissement

La Communauté de Communes a décidé d'apporter une aide de 300 euros aux habitants du Plateau Picard, en leur permettant de choisir leur organisme de formation. En contrepartie, le stagiaire s'engage à effectuer un centre de loisirs ou de vacances sur le Plateau Picard. Une convention est signée avec le stagiaire définissant les modalités de versement. La Communauté de Communes s'engage à effectuer le versement de l'aide comme suit :

► 200 euros sur présentation du récépissé d'inscription au stage, délivré par l'organisme de formation ;

► le solde sur présentation d'une attestation de période d'animation d'une durée d'au moins 14 jours effectuée dans le cadre de structures d'accueil habilitées (Centre de Loisirs Sans Hébergement, Centre de Vacances...) organisés au profit des jeunes habitants du Plateau Picard.

11 conventions ont été établies dont 8 pour des personnes ayant suivi le stage de base du BAFA en 2005.

Origine des stagiaires :

Ferrières (1), Fournival (1), Maignelay-Montigny (2), Montgérain (1), Pronleroy (1), Rouvillers (1), Saint-Just-en-Chaussée (4), Wavignies (1).

BAFD – stage de base et d'approfondissement

La Communauté de Communes a décidé d'apporter une aide de 250 euros aux habitants du Plateau Picard, en leur permettant de choisir leur organisme de formation. En contrepartie, le stagiaire s'engage à effectuer un centre de loisirs ou de vacances sur le Plateau Picard. Une convention est signée avec le stagiaire définissant les modalités de versement. La Communauté de Communes s'engage à effectuer le versement de l'aide comme suit :

► 150 euros sur présentation du récépissé d'inscription au stage, délivré par l'organisme de formation ;

► le solde sur présentation d'une attestation de période de direction d'une durée d'au moins 14 jours effectuée dans le cadre de structures d'accueil habilitées (Centre de Loisirs Sans Hébergement, Centre de Vacances...) organisés au profit des jeunes habitants du Plateau Picard.

2 conventions ont été établies en 2005.

Formation aux premiers secours

Deux sessions ont été organisées au siège de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Elles ont été encadrées par le Sergent Branquart du centre de secours de Saint-Just-en-Chaussée et ont accueilli 21 stagiaires.

Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile

Préambule

Les communes ont confié à la Communauté de communes, depuis le 1^{er} juillet 1999, la compétence « Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ». Ce service a été créé à l'initiative du SEP Plateau Picard, en 1987. L'objectif du service est d'apporter quotidiennement un repas complet et un potage à des personnes âgées de 60 ans et plus qui le demandent, ainsi qu'à des personnes ayant des difficultés momentanées ou définitives pour confectionner leurs repas. Bien plus qu'un simple service de distribution de repas, le service de portage de repas à domicile du Plateau Picard est un des maillons du maintien à domicile des personnes âgées. Il a donc également une mission d'écoute, de présence, d'aide et parfois de secours auprès des usagers.

Résultats

Nombre de repas

Le nombre de repas livrés est en augmentation de près de 3 % par rapport à 2002. Actuellement, le service dessert 122 foyers, ce qui représente environ 140 personnes. Deux tiers des usagers commandent 4 repas et plus par semaine. La moyenne des repas commandés par personne est de 5,2 repas. Un tiers des usagers commandent sept repas par semaine.

	total	moyenne	
		semaine	jour
1987	7 738	300	
1988	17 893	351	49
1989	18 114	348	50
1990	20 182	396	55
1991	22 723	437	62
1992	22 440	432	61
1993	20 359	392	55
1994	16 841	324	46
1995	19 101	367	52
1996	20 753	399	57
1997	24 338	468	67
1998	24 915	479	68
1999	24 315	468	67
2000	25 477	490	70
2001	27 228	523	75
2002	28 792	518	79
2003	29 660	570	81
2004	30 700	590	84
2005	30 900	594	85

Nombre de repas livrés

Communes desservies

34 communes ont été desservies par le service de livraison de repas pendant l'année. Il est à noter que des communes importantes n'ont aucun usager.

Les usagers

En 2005, 152 foyers ont fait appel au service, soit 172 usagers dont 19 qui vivent en couple. Près de 80 % ont plus de 75 ans. Les femmes représentent 63 % des utilisateurs. 4 usagers de moins de 60 ans ont bénéficié du service pour raisons médicales ou sociales. En 2005, 27 nouveaux foyers ont souhaité bénéficier du service. 41 foyers ont quitté le service soit pour entrer dans une maison de retraite (6), soit pour être hospitalisés (14), soit pour cause de décès (11). Pour 4 personnes, le service a assuré une phase de dépannage.

Répartition des âges

La moyenne d'âge des personnes est de plus de 82 ans. Les femmes de plus de 75 ans sont plus nombreuses que les hommes, tandis que pour la

tranche 60/75 ans, la tendance est inversée. 8 femmes de moins de 75 ans font appel au service. Le service est beaucoup utilisé par les résidents des FPA (Foyer pour personnes âgées).

Durée dans le service

25 foyers sont desservis par le service depuis au moins 10 ans dont 9 depuis sa création, il y a 18 ans. 50 foyers l'utilisent depuis plus de 5 ans.

Organisation

Composition du plateau

Le plateau-repas scellé est constitué de plats en barquettes individuelles à faire réchauffer: un potage, une entrée, un plat principal garni, un produit laitier, un dessert. Le pain n'est pas compris. Le prix de vente du repas pour 2005 était de 6,55 euros.

Fournisseur

Suite à un appel d'offres lancé en 2003, le choix s'est porté sur la société *Midi Service* à Bresles (SAGERE), pour la qualité de préparation des repas et pour le sérieux dans la mise en œuvre de la prestation de service (horaire, respect des règles vétérinaires...).

Réception des plateaux

Le fournisseur a la clé des locaux du service et dépose les plateaux dans les armoires réfrigérées avant 7h30 le matin.

Personnel

En plus de la livraison des repas, le personnel apporte un soutien moral aux usagers. Plus qu'un repas certains bénéficiaires attendent une écoute, une présence, une aide et parfois un secours. Quatre agents travaillent à temps partiel (entre 23 et 30h/semaine):

- ▶ une responsable
- ▶ trois agents de livraison

En cas de congés ou de maladie, les agents assurent les différents postes. En cas de nécessité, le service à recours à une intérimaire via l'AITT. Cet été afin d'assurer correctement le service et en raison des congés maladie, le service a eu recours à une intérimaire pendant 4 semaines.

Livraison

Les livraisons s'effectuent en 2 tournées entre 8h et 13h. Le lundi, mardi et mercredi pour le jour même, le jeudi pour le jeudi et le vendredi, le vendredi pour le samedi et le dimanche. Les jours fériés sont livrés la veille.

Matériel

Ce service nécessite un équipement adapté à la distribution de repas froids selon la réglementation en vigueur et les prescriptions imposées par la *Direction des Services Vétérinaires*. Les installations doivent permettre de maintenir en permanence les plateaux à une température

Répartition des âges

Âge		Fem.	Hom.	Total
- de 60 ans	Nb	0	4	6
	%	0	2,2	2,2
de 60 à 75 ans	Nb	8	25	35
	%	4,7	14,5	20,2
+ de 75 ans	Nb	79	45	124
	%	45,9	26,2	72,1
inconnu	Nb	9	2	11
	%	5,2	1,2	6,4

	Prix achat	Prix de vente	Marge
Juin 1987 à juillet 1989	16,00 F	3,35	0,91 euros
Août 1989 à septembre 1990	16,50 F	3,74	1,22 euros
Octobre 1990 à septembre 1991	17,50 F	4,04	1,37 euros
Octobre 1991 à septembre 1992	18,00 F	4,27	1,52 euros
Octobre 1992 à décembre 1993	18,50 F	4,57	1,75 euros
Janvier 1994 à décembre 1994	19,50 F	4,66	1,69 euro
Janvier 1995 à décembre 1995	24,80 F	4,66	0,88 euro
Janvier 1996 à décembre 1996	25,95 F	5,06	1,07 euro
Janvier 1997 à juillet 1997	26,69 F	5,18	1,11 euro
Août 1997 à décembre 1998	26,69 F	5,26	1,19 euro
janvier 1998 à décembre 1998	26,69 F	5,34	1,27 euro
Janvier 1999 à mars 2000	26,69 F	5,41	1,34 euro
de mars 2000 à décembre 2000	26,69 F	5,56	1,50 euro
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2001	26,69 F	5,79	1,72 euro
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2002	4,26 euros	6,25 euros	1,99 euro
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2003	4,26 euros	6,25 euros	1,99 euro
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	4,26 euros	6,45 euros	2,09 euros
À partir du 1 ^{er} janvier 2005	4,26 euros	6,55 euros	2,19 euros

Tarifs pratiqués

comprise entre 3 et 5 °C, du fournisseur jusque chez l'habitant. Les repas sont ainsi livrés quotidiennement par un prestataire de service à l'aide d'un camion réfrigéré, dans les locaux de la Communauté de communes. Les repas sont ensuite distribués par le service de la Communauté de Communes à l'aide de trois véhicules légers réfrigérés:

- ▶ Deux véhicules neufs de grande capacité tournent quotidiennement,
- ▶ Un véhicule permet de répondre aux impératifs du service: panne et nombre exceptionnel de repas à livrer.

La distribution dans les 35 communes concernées se fait en deux circuits de plus de 100 km chacun.

Menu

Il est établi par le personnel du service à partir de la proposition du fournisseur (15 jours à l'avance). Un choix de repas avec ou sans sel est proposé aux usagers.

Commande

Les bulletins de réservation sont distribués le lundi (13 jours avant). Les commandes sont enregistrées par les agents le mardi (5 jours avant). Les usagers n'ont pas obligation de commander des plateaux-repas pour chaque jour.

Paiement

Les usagers achètent les tickets par carnets de 10, auprès des livreurs. Les usagers les remettent en échange de leurs repas lors de la livraison des plateaux.

Budget 2005

Le budget 2005 devrait être quasiment équilibré, malgré des dépenses imprévues pour l'entretien des véhicules. La bonne connaissance du fonctionnement du service permet d'évaluer les dépenses et les recettes au plus juste.

Dépenses

Les deux dépenses principales sont:

- ▶ les achats de repas pour 66 %,
 - ▶ les frais de personnel pour 28 %.
- Pour la première année, l'emploi de personnel intérimaire pendant l'été a permis de dégager des temps de congés en famille pour chaque agent.

Recettes

La Communauté de Communes ne perçoit plus d'aide pour les emplois puisque le personnel, depuis cette année, est titulaire de la fonction publique territoriale. Les recettes proviennent donc à 100 % des participations des usagers.

Équilibre financier

L'équilibre financier du service repose sur deux facteurs:

- ▶ l'augmentation des recettes par la participation des usagers (le prix du repas) et par l'augmentation du nombre de repas livrés;
 - ▶ la diminution des dépenses par la maîtrise des frais de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les dépenses liées à l'entretien et à la consommation des véhicules neufs.
- La maîtrise des coûts du service, créé il y a 18 ans, est assurée depuis de nombreuses années.

Prix de vente du repas en 2006

Le prix de vente d'un repas livré est actuellement de 6,55 euros. En 2006, pour équilibrer le budget du service le prix de vente du repas pourrait être de 6,70 euros, soit une augmentation de 2,3 %. Le projet de budget a été établi sur une prévision de 31 000 repas/an.



Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi

Cette compétence communautaire appartient au domaine des « services sociaux ». Elle est placée ici sous le domaine économique en raison de ses liens étroits avec le développement des activités et la vie des entreprises. Le transfert par les communes de cette politique à la Communauté de communes marque leur volonté d'un effort collectif important et équitable en faveur des habitants du Plateau Picard qui sont les plus éloignés de l'emploi. Pour mettre en œuvre cette politique, la Communauté de communes est partenaire de plusieurs associations spécialisées dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant de grandes difficultés d'emploi et des problèmes de vie quotidienne.

Plateau Picard et Clermontois Insertion

La Communauté a mis en place en 1995 un PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). La réalisation du plan avait été confiée par convention à une association subventionnée, Plateau Picard Insertion. Un protocole d'accord de 5 ans renouvelables avec l'État, la Région et le Département, assignait à la Communauté des objectifs précis en faveur de l'emploi des personnes en grandes difficultés. Devant les résultats positifs du plan et selon la volonté des élus de poursuivre et de renforcer cette action, le protocole d'accord du PLIE a été renouvelé entre ses partenaires pour une nouvelle période de 5 ans (2002-2006), avec une extension territoriale au périmètre de la Communauté de communes du Clermontois. L'association intervient désormais sur le Pays Clermontois – Plateau Picard. Le dispositif du PLIE

met en œuvre des parcours d'insertion sociale et professionnelle qui s'articulent autour d'un suivi individualisé et d'outils d'accès à l'emploi (ateliers, formations préqualifiantes et activités d'insertion). Le PLIE s'appuie sur des opérateurs d'insertion conventionnés :

► Pour le Plateau Picard : ANPE, Animateur Local d'Insertion, Association Intermédiaire de Travail Transitoire (AITT), Centre de Formation du Plateau Picard (CFPP), Mission Locale Rurale.

► Pour le Clermontois : ANPE, Réseau Coup de main, Solidarité et développement, AFTAM, Recherches Emplois Bury, Mission Locale de Clermont. Des activités de formations et d'insertion sont mises en œuvre :

► Formation Ateliers du PLIE avec le CFPP ;

► Chantier-école bâtiment de la Ville de Clermont en partenariat avec l'IFEP Léo Lagrange,

► Les Jardins du Plateau Picard,

► La Recyclerie du Plateau Picard,

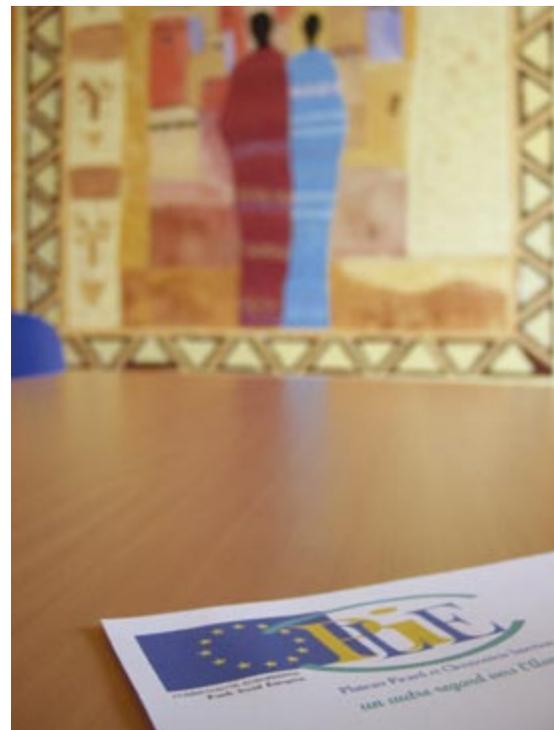
► Le CAUS - Art Déco,

► Chantier itinérant du CRES

► Chantier-école « Parc des Fascines » de Breuil-le-Sec avec CRES/AFTAM

► Chantier d'insertion « label propriété » avec ELAN CES

L'objectif contractuel du PLIE est de conduire à un emploi durable ou à une formation qualifiante au moins 50 % des 1050 bénéficiaires que le dispositif devra avoir accueilli depuis son origine jusqu'à son terme, à raison de 120 au moins par an, parmi les habitants des communes des deux communautés. Depuis sa première année d'existence en 1996 et jusqu'en 2005, le PLIE comptabilise 1 195 bénéficiaires engagés dans un parcours, dont 455 ont réussi une sortie positive au sens du plan, c'est-à-dire par l'obtention d'un contrat de travail ou l'entrée dans un cycle de formation qualifiante. Une sortie positive dans l'emploi demande un parcours d'insertion d'une



durée moyenne de 30 mois, temps minimum nécessaire pour qu'une personne, aujourd'hui en grande difficulté face au marché de l'emploi par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, puisse s'insérer durablement dans un nouveau travail. La subvention d'opération versée en 2005 par la Communauté de communes du Plateau Picard à l'association Plateau Picard et Clermontois Insertion s'est élevée à 61 880 euros.

La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

Cette association a pour vocation d'accueillir, informer et orienter les jeunes et les adultes en difficultés, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle les aide à rechercher et à mettre en œuvre de manière suivie des moyens pour accéder à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé et aux loisirs. Elle doit contribuer également à la coordination des interventions des institutions et organismes locaux concernés par l'insertion des personnes en difficultés (élus locaux, administrations, agents économiques, associations). À ce titre, elle est l'un des opérateurs du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Le territoire d'intervention de La Mission couvre 5 cantons (Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Monti-

gny, Breteuil, Froissy et Crèvecœur-le-Grand). Une convention d'objectifs et de financement lie La Mission Locale et la Communauté de communes du Plateau picard (subvention 2005 : 65 300 t). La Communauté de Communes a inscrit au budget 2005 une subvention de 41 700 t pour des travaux d'investissement visant à améliorer la qualité d'accueil des usagers.

Les Jardins du Plateau Picard

L'association *Les Jardins du Plateau Picard* est une exploitation maraîchère en « agrobiologie » employant des bénéficiaires du PLIE, dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi. Elle est conventionnée et financée en partie par des administrations (dont la Communauté de Communes) et en partie par les cotisations des adhérents (la cotisation annuelle donne droit à un panier de légumes hebdomadaire dont la composition varie au fil des saisons). En 2005, les jardins ont accueilli 53 personnes en CES (Contrat Emploi Solidarité), 6 personnes en CEC (Contrat Emploi Consolidé) et 27 en CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi). Sur les 86 personnes en contrat, 69 % ont suivi une formation complémentaire et 16 % ont retrouvé un emploi ou sont entrés en formation qualifiante. En 2005, la Communauté du Plateau Picard a alloué aux *Jardins* une subvention de 18 000 t se décomposant en une subvention de fonctionnement de 14 000 euros et une subvention d'investissement de 4 000 euros.

La Recyclerie du Plateau Picard

L'association *La Recyclerie du Plateau Picard* a été créée en 1998. Elle s'est donnée pour buts de contribuer à la protection de l'environnement par le développement d'activités nou-

velles de valorisation des déchets ménagers, favorables à l'insertion des personnes privées d'emploi. Le partenariat institué entre *La Recyclerie* et la Communauté de communes repose sur leur objectif commun d'insertion sociale et professionnelle : en tant qu'opérateur d'insertion conventionné dans le cadre du PLIE, l'association offre en effet une étape à des publics engagés dans un parcours d'insertion et intéressés par des métiers manuels comme la petite mécanique, l'électroménager et l'ameublement. En 2005, la Recyclerie du Plateau Picard a accueilli 31 personnes sur des postes CES, CEC ou CAE : 18 allocataires du RMI et 13 demandeurs d'emploi dont 8 de longue durée. La Recyclerie dispose à Saint-Just-en-Chaussée d'un magasin de vente des objets qu'elle a remis en état. En 2005, la Communauté de Communes du Plateau picard a alloué à la Recyclerie une subvention de 32 690 euros se décomposant en une subvention de fonctionnement de 30 000 euros et une subvention d'investissement de 2 690 euros.

Développement culturel

La saison 2004-2005 s'est inscrite dans la continuité de la précédente, avec une programmation importante qui a drainé un large et nombreux public. Depuis 2003, la Communauté de Communes a initié une politique volontariste de délocalisation des manifestations culturelles sur un maximum de communes du territoire.

Cette démarche a permis à 6 661 personnes de suivre une des manifestations organisées ou soutenues par la Communauté de Communes, avec une répartition du public comme suit :

► 2 891 élèves (Noël en Plateau Picard et Printemps des poètes)

► 865 jeunes de moins de 18 ans (Ciné été jeunes)

► 2 905 personnes « tout public » qui représentent 10,6 % de la population.

Opérations en faveur des pratiques artistiques

Le cinéma

La Communauté favorise la venue du jeune public au cinéma à travers deux opérations menées en partenariat avec l'association Image et son du Plateau Picard. L'association qui gère le cinéma Jeanne Moreau de Saint-Just-en-Chaussée est, avec sa salle de 200 places, un lieu de diffusion cinématographique de qualité et de proximité. Les deux actions représentent environ 20 % de la fréquentation totale du cinéma.

Ciné été jeunes

Depuis 1991, la Communauté de Communes favorise l'accès du jeune public au cinéma, pendant les vacances estivales. Pour cela, elle prend en charge une partie du prix du billet des jeunes et le transport vers le cinéma Jeanne Moreau pour les centres aérés. En 2005, l'opération a réalisé 865 entrées :

► 327 entrées tout public (prise en charge de 1,30 euro par la communauté)

► 538 entrées « centres de loisirs » (prise en charge de 2,20 euros par la communauté)

Noël en Plateau Picard

Depuis 1998, Communauté permet, à l'occasion des fêtes de Noël, l'accès des élèves du premier degré au cinéma. Pour cela, elle prend en charge le transport des classes vers le cinéma Jeanne Moreau. En 2005, 45 écoles ont été concernées (45 transports en car organisés et 2 466 enfants concernés).



Ateliers musicaux pour les enfants âgés de 5-12 ans

Créés en 1999, les ateliers musicaux permettent aux enfants de 5-12 ans du Plateau Picard de découvrir la musique par une pratique ludique. Dans un objectif d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes a fait le choix de la proximité en créant plusieurs ateliers musicaux répartis sur le Plateau Picard. Elle a confié par convention au Syndicat Intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard et à l'ADEIV (Atelier d'Études Instrumentales et Vocales) la mise en place d'ateliers d'éveil musical hors du temps scolaire. Un atelier comprend 30 séances d'une heure, les séances sont assurées par un intervenant qualifié des écoles de musique sur la base d'un cahier des charges travaillé en étroite collaboration par les écoles de musique. Il existe trois types d'ateliers musicaux :

- ▶ les ateliers d'éveil musical pour les enfants âgés de 5 à 7 ans, depuis 1999 ;
- ▶ les ateliers de pratique instrumentale et vocale pour les jeunes âgés de 7 à 12 ans, depuis 2001 ;
- ▶ les ateliers de chorale d'enfants et d'adolescents depuis 2005.

La participation des familles du Plateau Picard pour une année est de 48 euros par enfant et 24 euros pour les cho-

rales seules. La Communauté de Communes verse une participation pour chaque atelier sur la base suivante :

- ▶ atelier d'éveil musical : 770 euros,
- ▶ atelier de pratique instrumentale et vocale : 915 euros.

Pour l'année scolaire 2005-2006, 19 ateliers répartis sur 8 communes ont été proposés, ils ont accueilli 107 jeunes.

Ateliers d'éveil musical pour les enfants âgés de 5 à 7 ans

Avrechy, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Quinquempoix, Saint-Just-en-Chaussée

Ateliers de pratique instrumentale et vocale pour enfants âgés les 7-12 ans

Bulles, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Quinquempoix, Saint-Just-en-Chaussée, Wavignies.

Chorales d'enfants

Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Saint-Just-en-Chaussée.

Développement des pratiques vocales

La Communauté de Communes a retenu en partenariat avec les écoles de musique la pratique vocale comme axe fort des pratiques artistiques. La Communauté a signé dans cet objectif une convention avec Musique et danse

en Picardie-ASSECCARM. L'ASSECCARM (Association pour l'Expansion et la Coordination des Actions Régionales Musicales) est financée par le Conseil Régional de Picardie et par le Ministère de la culture (DRAC). Elle a pour objectif d'aider à développer les pratiques musicales amateurs en Picardie. Son intervention se déroule ainsi :

- ▶ Animation des chorales et ensembles vocaux, soutien artistique aux chorales, aux ensembles vocaux constitués des écoles de musique, afin de créer un répertoire structurant, adapté aux différents publics.

- ▶ Formation individualisée des choristes qui permet d'améliorer la qualité et l'homogénéité de la chorale.

- ▶ Formation de solfège chanté et stages thématiques pour renforcer l'autonomie des choristes lors de l'apprentissage des partitions

- ▶ Formation de formateurs et soutien aux intervenants des écoles de musique encadrant les chorales d'enfants pour mieux appréhender la technique et les spécificités des voix d'enfants et pour aider et conseiller sur l'approche de la voix des enfants et sur la constitution du répertoire.

En 2005, le Chœur du Plateau Picard s'est produit dans le cadre des *Rencontres Musicales du Plateau Picard* à Saint-Martin-aux-Bois.



Élaboration d'un plan de développement de la lecture

L'action de la Communauté de Communes du Plateau Picard, dans l'élaboration d'un plan de développement de la lecture consiste en la coordination et en la mise en réseau des points de lecture publique. Des réunions d'échanges et d'organisation de moments se déroulent avec une dizaine de bibliothèques participantes.

Printemps des poètes

Manifestation organisée en étroite collaboration entre la Communauté de Communes du Plateau Picard et les bibliothèques du territoire, elle permet de faire participer, autour de la poésie, les habitants du Plateau Picard et le milieu scolaire. Le thème retenu en 2005 était « L'Afrique et ses couleurs ».

Les lectures de poésies

La Communauté de Communes du Plateau Picard a confié à l'association *Histoire de dire* l'organisation de lectures de poésies dans les bibliothèques volontaires. En 2005, huit communes y ont participé : Cuignières, Ferrières, Fournival, Maignelay-Montigny, Le Plessier-sur-Saint-Just, Ravenel, Saint-Just-en-Chaussée et Wavignies. Dans le cadre de l'action « Mélez-vous du mail art », les correspondances de dix-sept classes de primaires du Plateau Picard ont permis de monter une exposition qui s'est installée dans sept bibliothèques du Plateau Picard : Cuignières, Fournival, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, Ravenel, Saint-Just-en-Chaussée, Wavignies.

Café poésie

Animé par la compagnie de théâtre *Tandem à plumes*, le café poésie qui clôt traditionnellement le *Printemps des poètes* a accueilli 80 spectateurs.



Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale

Théâtre

Découvertes Hispaniques

Le projet proposé par la Comédie de Picardie pour trois ans répondait à un objectif de la Communauté de Communes de découverte du théâtre par l'ensemble des habitants du Plateau Picard. Après avoir exploré la littérature russe, les œuvres contemporaines anglo-américaines, la troisième saison 2004-2005 faisait découvrir l'univers hispanique. L'équipe artistique, composée d'une quinzaine d'artistes (comédiens, metteurs en scènes, marionnettistes...), a proposé plusieurs créations : 3 petites formes ainsi qu'une pièce. Ainsi au cours des 6 semaines de présence artistique sur le Plateau Picard, d'octobre 2004 à juin 2005, les habitants ont pu suivre l'équipe artistique dans les diverses créations mais également à l'occasion des répétitions publiques, de stages pour les comédiens amateurs. Treize communes ont accueilli cette opération : Avrechy, Cattillon-Fumechon, Cuignières, Essuiles-Saint-Rimault, Fournival, La Neuville-Roy, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, Montiers, Le Plessier-sur-Saint-Just, Quinquempoix, Saint-Just-en-Chaussée, Wavignies. De plus, une comé-

dienne issue de l'équipe artistique est intervenue régulièrement avec la compagnie amateur *l'Art du hasard* basée à Saint-Just-en-Chaussée. La fréquentation (1018 spectateurs) atteste que la répartition sur les 13 communes des 20 représentations (3 annulées à cause de la neige) permet de drainer un public peu habitué à fréquenter les théâtres. Ce travail d'aménagement du territoire montre la nécessité de mener une démarche de proximité et de qualité en matière de développement culturel. La Communauté de Communes du Plateau Picard a souhaité réaliser un suivi photographique de l'opération. Le reportage a été réalisé par un photographe professionnel.

4^{ème} édition du festival Rencontres Musicales du Plateau Picard

La Communauté de Communes du Plateau Picard propose chaque année un rendez-vous musical de qualité en juin. C'est ainsi que le festival *Autour de la voix* est organisé tous les deux ans en alternance avec le festival *Les rencontres musicales du Plateau Picard*. En 2005, le thème des *Rencontres Musicales* était la musique Française : Les *Rencontres Musicales* se sont déclinées en 7 concerts dont un spécifiquement pour les enfants, deux master-classes, deux expositions, deux conférences et une randonnée découverte. 844 spectateurs ont suivi cette pro-



grammation. Cinq communes étaient concernées par les concerts: Avrechy, Le Plessier-sur-Saint-Just, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Martin-aux-Bois, Wacquemoulin. Deux 2 communes étaient concernées par les expositions: Saint-Just-en-Chaussée, Royaucourt.

Contes et musiques

Spectacle familial présenté à Ferrières, Présenté à La Neuville-Roy et à Saint-Just-en-Chaussée, le spectacle *Contes et musiques* proposait une découverte des contes et légendes d'Afrique. Ses trois représentations ont drainé un large public. Ce sont 285 spectateurs qui sont venus pour une majorité écouter les conteuses et les musiciens en famille.

Les Lundis des Découvertes

En 2005, la Communauté de Communes du Plateau Picard a renforcé son partenariat avec Musique et Danse en Picardie - ASSECARM, au travers des *Lundis des Découvertes*. Il s'agit de concerts de musiciens picards. Deux concerts ont été organisés sur le Plateau Picard (Maignelay-Montigny et Montiers) en collaboration avec l'école de musique de Maignelay-Montigny (ADEIV); ils ont accueilli 178 personnes.

Autres actions ou opérations

Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage

La Communauté de Communes est compétente depuis le 24 juin 2004 pour la « Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage ». La Communauté de communes du Plateau picard aménagera sur son territoire, conformément aux prescriptions du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de l'Oise, une aire d'accueil de 20 places.



Les moyens

Le personnel

Emplois à temps complet

Grades	Autorisés	Pourvus
Directeur général des services	1	1
Attaché	2	1
Rédacteur	2	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1
Adjoint administratif	1	1
Agent administratif qualifié	2	2
Agent administratif	2	0
Ingénieur subdivisionnaire	1	1
Technicien supérieur chef	1	1
Technicien supérieur Principal	1	1
Technicien supérieur	2	2
Agent de maîtrise	1	1
Agent technique	4	3
Agent d'entretien qualifié	1	1
Agent d'entretien	2	2
Agent d'animation	5	4
Psychologue territorial	1	1
Éducateur de jeunes enfants	6	6
Animatrice Petite Enfance (CEJ)	2	1
Chargé de mission « développement économique » (3 ans)	1	1
Chargé du contrat territorial sur l'eau	1	1
Nombre d'emplois à temps complet	40	34

Emplois à temps non-complet

Grades	Autorisés	Pourvus
Agent d'entretien (28h 30 / s)	1	1
Agent d'entretien (29h 30 / s)	1	1
Agent d'entretien (25h / 15 s)	1	1
Agent d'animation (23h / s)	1	1
Agent d'animation (24h / s)	3	3
Agent d'animation (20h / s)	1	1
Nombre d'emplois à temps non complet	8	8



Les moyens financiers

Dépenses réelles de fonctionnement:
8 721 779 euros

Recettes réelles de fonctionnement:
8 534 239 euros

Dépenses réelles d'investissement:
3 023 287 euros

Recettes réelles d'investissement:
2 839 731 euros

Les moyens techniques

Informatique

La Communauté de Communes du Plateau Picard dispose d'un parc de 30 postes informatiques, 14 imprimantes (dont 4 reliées au réseau informatique), 1 copieur multifonctions et un serveur répartis dans ses différents services.

Information et communication

En 2001, le président de la Communauté de Communes du Plateau Picard a souhaité une meilleure information des habitants des élus communautaires sur les équipements et les prestations offertes par la Communauté de Communes. Un cabinet de conseil en communication fut donc mandaté pour assister la Communauté de Communes dans la création d'une nouvelle charte graphique (nouveau logotype, papier à en-tête, etc.) et l'élaboration d'un plan de communication. 2002 et 2003 furent les années de mise en œuvre de ce plan. Depuis la Communauté de Communes édite, entre autres documents plus spécifiques, 11 numéros de *Revue de Plateau* (calendrier mensuel des manifestations). La Communauté de Communes tient à jour un site Internet et procède au marquage progressif de ses véhicules et de son patrimoine bâti.

Patrimoine bâti

Désignation	Localisation	Statut	Surface
Siège de la CCPP Bureaux+rangements	140 rue verte 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just	Propriété de la CCPP	1 300 m ²
Logement de Gardien Habitation	140 rue verte 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just	Propriété de la CCPP	250 m ²
Déchetterie Bureau+Quai+local Déchets Dangereux des ménages	Route de Coivrel 60420 Maignelay-Montigny	Propriété de la CCPP	396 m ²
Déchetterie Bureau+Quai+local Déchets Dangereux des ménages	Rue Sarraill 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	597 m ²
Mini déchetterie Chalet de gardiennage	Chemin de Dupille 60130 Bulles	Propriété de la CCPP	20 m ²
Mini déchetterie Chalet de gardiennage	La Sucrierie 60190 La Neuville-Roy	Propriété de la CCPP	20 m ²
Gymnase Grande salles+ salle de dans + logement du gardien	Rue Madeleine Blin 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	1 800 m ²
Gymnase Grande salle + DOJO	Rue François Mitterrand 60420 Maignelay-Montigny	Propriété de la CCPP	2 600 m ²
Maison Communautaire Habitation	Rue de la Madeleine 60420 Maignelay-Montigny	Bail à réhabilitation Propriété de l'OPAC	125 m ²
Mission Locale Rurale Bureaux	1 rue Jean Jaurès 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	180 m ²
Site des Longprès Local à usage industriel	Rue Jean Jaurès 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP Loué à la société AQL Électronique	3 600 m ²
Pôle social et environnemental (Recyclerie) Bureau+magasin+entrepôt	Rue Sarraill 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	400 m ²
Gymnase à Frestoy-Vaux	Salle polyvalente Frestoy-Vaux	Mise à disposition partielle par la commune pour un an (>sept.2005)	950 m ²
Salle multisport	Ancienne caserne pompiers Maignelay-Montigny	Mise à disposition partielle par la commune pour un an (>sept.2005)	300 m ²
Service administratif Petite enfance	202 rue de Paris 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la Ville de St Just en Chaussée	170 m ²
Halte-Garderie	Diffuse sur le territoire	Mise à disposition partielle par les communes	1 050 m ²
Halte garderie	Maignelay-Montigny	Mise à disposition permanente par la commune	150 m ²
Halte garderie	Saint-Just-en-Chaussée	Mise à disposition permanente par la commune	120 m ²

Véhicules

Type de Véhicule	Marque	Service ou fonction	Date d'acquisition
Tondeuse auto portée	Kubota	Services techniques	Janvier 1985
Partner frigo	Peugeot	Service repas à domicile	14 nov 1996
206	Peugeot	Technicien services techniques	30 sept 1998
Partner fourgon	Peugeot	Gardien des Gymnases	12 juil.2001
Remorque	Bouchez	Services techniques	28 fev 2002
206	Peugeot	Services techniques	14 nov 2002
Partner 5 places	Peugeot	Social Culture et Petite enfance	30 août 2003
Jumpy frigo	Citroën	Service repas à domicile	20 oct 2003
Jumpy frigo	Citroën	Service repas à domicile	20 oct 2003
2 compacteurs mobiles	PackMat	Déchetteries de St Just et Maignelay-M.	Janvier 2004
206	Peugeot	Directeur Général des services	Janvier 2005
Bébé-bus	Renault	Service Petite Enfance	Janvier 2005
Partner fourgon	Peugeot	Services techniques	Mai 2005
Remorque nettoyeur haute pression	CMAR	Services techniques	Juin 2005
206	Peugeot	Responsable Services techniques	Location 5 ans depuis le 15 12 2005

Les annexes

Les avis d'attribution de marchés publics

Objet	Date notification	Attributaire	Code postal de l'attributaire
ÉTUDE des zones humides et état des lieux de la qualité des eaux superficielles et souterraines.	10.01.2005	Lot 1: Hydrosphère Lot 2: Ecothème	95300 60490
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Maison de la petite enfance à St Just-en-Chaussée.	16.02.2005	Cabinet Simonneaux	60600
Réparations de chaussées et enduits superficiels 2005 sur les voies communales de la Communauté de communes du Plateau Picard.	27.04.2005	Oise T.P.	60006

Les séances du conseil communautaire

Conseil du 17 février 2005	05C/01
Subvention en faveur des victimes des raz de marée provoqués par le séisme du 26 décembre 2004 en Asie	05C/01/01
Contribution au syndicat mixte du Pays Clermontois-Plateau Picard pour 2005	05C/01/02
Création d'un « Pôle social et environnemental » ; convention de 3 ans avec l'association La Recyclerie du Plateau picard pour le financement d'une opération d'insertion professionnelle, d'une opération de sensibilisation sur les questions environnementales et pour la mise à disposition gratuite d'une partie des locaux du pôle social et environnementale (2005/2007)	05C/01/03
Convention de financement d'une opération d'insertion sociale et professionnelle proposée par l'association La Mission Locale du Grand Plateau Picard pour 2005	05C/01/04
Subvention exceptionnelle au profit de l'association Centre de Formation du Plateau Picard	05C/01/05
Création d'un « Relais d'information sur les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées	05C/01/06
Opération facilitant l'accès des jeunes aux emplois d'animation socioculturelle; modalités de prise en charge partielle en 2005 des formations au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et aux premiers secours	05C/01/07
Convention de coopération avec la Communauté de communes du Pays des Sources pour une étude sur la qualité des eaux superficielles et souterraines	05C/01/08
Programmation des opérations culturelles de la saison 2004-2005	05C/01/09
Conseil du 3 mars 2005	05C/02
Subvention à l'association Rallye Raid Sportif pour financer une manifestation sportive intercommunale (4 ^{ème} rallye raid)	05C/02/01
Débat d'orientation budgétaire 2005	05C/02/02
Conseil du 31 mars 2005	05C/03
Convention avec la Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne pour la réalisation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oise et de l'Aronde (SAGE Oise-Aronde)	05C/03/01
Suppression de deux emplois sous contrat « emploi-jeune », d'un emploi sous contrat « emploi consolidé » et création de trois emplois d'agent d'animation (deux à temps complet, un à temps non-complet).	05C/03/02
Comptes administratifs 2004 de la communauté de communes et du service public d'assainissement non collectif; affectation des résultats 2004 aux budgets primitifs 2005; état de l'actif 2004.	05C03/03
Inscription au budget d'un reliquat de retenue de garantie	05C/03/04
Budgets 2005 : présentation, reprise des résultats 2004, budget principal, budget annexe du service public d'assainissement non collectif, taux de la taxe professionnelle, taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	05C/03/05

Conseil du 19 mai 2005		05C/04
Création du service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux du Plateau picard		05C/04/01
Conventions relatives à la mise en place du système d'informations géographiques OSIRIL (Oise Système d'Informatisation des Réseaux et des Informations Locales); désignation de représentants à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué pour la numérisation du cadastre de l'Oise		05C/04/02
Convention avec l'association « Les Amis de l'Artothèque de Montiers » pour le prêt d'œuvres d'art aux communes		05C/04/03
Création d'un emploi d'agent technique à temps complet (et suppression d'un « contrat emploi jeune »)		05C/04/04
Titres de recettes non recouverts à l'encontre de la commune de Nourard-le-Franc.		05C/04/05
Conseil du 2 juin 2005		c/05
Présentation du programme pluriannuel d'actions et d'animation du contrat du Pays Clermontois Plateau Picard, année 2005, année 2006 et perspectives; confirmation du volet 2005 des opérations de la communauté de communes proposées dans ce programme.		05C/05/01
Avenant n° 1 au protocole d'accord du PLIE du Plateau Picard et du Clermontois (Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi): modification du périmètre d'intervention et prorogation du dispositif en faveur de la commune de Bury.		05C/05/02
Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué		05C/05/03
Convention d'ouverture de crédit avec Dexia Crédit Local de France Banque.		05C/05/04
Conseil du 30 juin 2005		05C/06
Subvention à l'association Oise-Est Initiative pour financer l'opération « Les Trophées de l'Initiative »		05C/06/01
Création d'une aire d'accueil des gens du voyage		05C/06/02
Conseil du 22 septembre 2005		05C/07
Modification du tableau des effectifs à compter du 1 ^{er} octobre 2005: suppression de deux emplois d'agent d'animation à temps non complet (5,5 et 24 heures par semaine); création simultanée d'un emploi d'agent d'animation à temps complet (35 heures); Augmentation du temps d'emploi d'un agent d'entretien de 17 heures à 29,5 heures par semaine.		05C/07/01
Décision modificative n° 1 du budget principal de l'année 2005		05C/07/02
Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (remplacement de M. Henri CHAPPERT).		05C/07/03
Proposition aux communes sur les conditions financières et patrimoniales du transfert à la communauté de communes des biens immobiliers de la commune d'Avrechy dans la zone d'activité économique d'Argenlieu		05C/07/04
Exonération de certains locaux industriels ou commerciaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2006		05C/07/05
Conseil du 10 novembre 2005		05C/08
Contrat de Développement Territorial du Plateau Picard entre la communauté de communes et le Département de l'Oise pour les années 2005, 2006 et 2007.		05C/08/01
Création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet (25 heures par semaine).		05C/08/02
Conseil du 5 décembre 2005		05C/09
Désignation d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres.		05C/09/01
Apurement de l'actif des biens meubles de la communauté de communes, acquis avant le 1 ^{er} janvier 1999		05C/09/02
Avenant n° 1 au marché du lot n° 7 (revêtements de sol) des travaux de rénovation du gymnase de la communauté de communes à St Just-en-Chaussée		05C/09/03
Adoption de principe de l'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères « incitative » à compter du 1 ^{er} janvier 2007		05C/09/04

Les séances du Bureau

Bureau du 24 janvier 2005	05B/01
ÉTUDE des zones humides et état des lieux de la qualité des eaux superficielles et souterraines: demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine Normandie (programme 2005).	05B/01/01
Bureau du 21 février 2005	05B/02
Tarif des droits d'entrée aux spectacles et manifestations culturelles et des droits d'inscription aux « master classes »	05B/02/01
Bureau du 18 avril 2005	05B/03
Marchés des travaux de réhabilitation du gymnase de Maignelay-Montigny: propositions d'avenants au lot n° 6: charpente bois et menuiseries intérieures bois et au lot n° 13: voirie et réseaux divers	05B/03/01
Marché de travaux du programme 2005 des revêtements superficiels des voies communales	05B/03/02
Contrat rural: demande d'aide complémentaire à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.	05B/03/03
Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat: demande de subvention à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).	05B/03/04
Projet de service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux: demandes de subventions à la région Picardie et à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	05B/03/05
Bureau du 1^{er} juin 2005	05B/04
PAS DE DÉLIBÉRATIONS	
Bureau du 13 juin 2005	05B/05
Avenants à divers marchés des travaux de rénovation du gymnase de Maignelay-Montigny.	05B/05/01
Avenants à divers marchés de travaux de rénovation du gymnase de St Just-en-Chaussée.	05B/05/02
Préparation du projet de contrat territorial sur l'eau: demande de subventions à l'Agence de l'eau Seine Normandie pour une durée de révision des périmètres de Bassins d'Alimentation des Captages	05B/05/03
Acquisition d'un broyeur de déchets verts: demande de subvention à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et à la Région Picardie au titre du FREMEDE	05B/05/04
Bureau du 5 septembre 2005	05B/06
Demande de subvention à la Région Picardie et à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour financer une étude préalable à la mise en œuvre de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.	05B/06/01
Demande d'engagement de la procédure d'expropriation d'un terrain pour cause d'utilité publique de l'aménagement d'un parc de stationnement automobile à la gare de St Just-en-Chaussée	05B/06/02
Demande d'engagement de la procédure d'expropriation d'un terrain pour cause d'utilité publique	05B/06/03
Acquisition d'un terrain dans la zone d'activités économiques d'Argenlieu (commune d'Avrechy)	05B/06/04
Cession à la commune de St Just-en-Chaussée d'une parcelle de terrain comprise dans l'emprise de la rue Jean Jaurès (section AK n° 377, 51 m ²).	05B/06/05
Vente d'un véhicule (immatriculation: 3 409 WM 60	05B/06/06
Bureau du 2 novembre 2005	05B/07
Institution de « badges » et d'une caution financière pour l'accès aux salles de sport de la Communauté de Communes.	05B/07/01
Avenant n° 1 au marché relatif au lot n° 6 des travaux de réhabilitation du gymnase situé à St Just en Chaussée (entreprise MARISOL)	05B/07/02
Avenant n° 1 au marché relatif au lot n° 1 des travaux de réalisation d'une mini-déchetterie) La Neuville-Roy (entreprise DEGAUCHY)	05B/07/03
Bureau du 14 novembre 2005	05B/08
Programmation des opérations de fonctionnement et d'investissement de l'année demandes de subventions.	05B/08/01

*Rapport d'activité 2005 de la Communauté
de Communes du Plateau Picard*

Rédaction, infographie et impression

Communauté de Communes du Plateau Picard

Illustrations

Communauté de Communes du Plateau Picard ;
Fred Boucher ; Adriana Wattel.

Septembre 2006

